




CALENDRIER DU DÉCONFINEMENT

FOCUS SUR LES 4 ÉTAPES

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin 2021, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

-  Fermeture
-  Réouverture partielle ou stade intermédiaire
-  Réouverture



MAI 3

MAI 19

JUN 9

JUN 30

COUVRE-FEU

19H - 6H

21H - 6H

23H - 6H

FIN DU COUVRE-FEU
-
Respect des gestes
barrières & distanciation
physique

DÉPLACEMENTS

Hors couvre-feu



Pendant le couvre-feu, notamment pour les déplacements professionnels

SALARIÉ

Justificatif de déplacements professionnels fourni par l'employeur pour les salariés



TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS (TNS)

Attestation de déplacement dérogatoire

POUR RAPPEL, LES ATTESTATIONS SONT TÉLÉCHARGEABLES [ICI](#)

TRAVAIL

Télétravail

pour les postes éligibles à ce mode de travail



Un assouplissement du télétravail devrait avoir lieu, en concertation avec les partenaires sociaux

Non défini

VIE QUOTIDIENNE

Restaurants, bars et cafés (terrasses)

 Capacité 50%
6 personnes max./table

6 personnes max./table

Consommation assis uniquement

Restaurants, bars et cafés (intérieur)

 Capacité 50%
6 personnes max./table

Consommation assis uniquement

Commerces "non-essentiels"

 avec 8 m²/client avec 4 m²/client

Salons et foires d'expositions

 Capacité 50%
+1000 pers. : pass sanitaire +1000 pers. :
pass sanitaire

Cinémas, musées, théâtres



Jauges restreintes

Jauges restreintes



Salles de sport, Stades, établissements sportifs



Jauges restreintes



Discothèques



Non défini



À NOTER

- Le gouvernement a néanmoins précisé que ces mesures nationales pourront être tempérées par des "freins d'urgence" dans les territoires où le virus circule trop en raison :

➔ du taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants

➔ de l'augmentation brutale du taux

➔ du risque de saturation des services de réanimation

- Pass sanitaire pour les événements et lieux rassemblant plus de 1000 personnes

POUR EN SAVOIR +



CONSULTEZ LE SITE DU GOUVERNEMENT >>